

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE GALFINGUE  
DE LA SEANCE DU 05 JANVIER 2015**

**Etaient présents : 10**

Sous la présidence de Monsieur Christophe BITSCHENE, Maire,  
Mmes Françoise HANSER, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; Marie-Claire ABRAMATIC, 2<sup>ème</sup> Adjointe ;  
MM. Alphonse RAUB, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Jean-Luc KARRER, Conseiller Municipal délégué ;  
Mmes Simone CHERAY ; Isabelle ITERSHEIM ;  
MM. Christian HABY ; Olivier BISCHOFF ; Thierry LIEB.

**Etaient excusés : 5 (dont 4 ayant donné procuration)**

M. Serge SANSEVERINO ayant donné procuration à M. Christophe BITSCHENE ;  
M. Selim TALHI ayant donné procuration à Mme Marie-Claire ABRAMATIC ;  
M. André KELLER ayant donné procuration à M. Alphonse RAUB ;  
Mme Marie-Hélène ARNOLD ayant donné procuration à Mme Françoise HANSER  
Mme Céline DEMMEL.

A 11 H 30 M. le Maire déclare la séance ouverte.

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Claire ABRAMATIC.

**ORDRE DU JOUR :**

**Renouvellement des baux de chasse pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024 : Validation des candidatures admises à participer à l'adjudication.**

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

Cette séance fait suite à la réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) qui s'est tenue ce matin à 11 H, qui a examiné les déclarations de candidatures et les pièces annexées, conformément à l'article 6 du cahier des charges des chasses communales.

Deux déclarations de candidatures sont parvenues en Mairie.

Il s'agit de M. Claude MUTH domicilié à Galfingue et de M. Louis ROTH domicilié à Heimsbrunn.

Les membres de la Commission, ont donné un **avis favorable** aux deux candidats au vu des pièces fournies.

Ainsi donc, il est proposé de valider la candidature au lot unique de chasse de la Commune de M. Claude MUTH 8B, rue des Prés – 68990 Galfingue **et de** M. Louis ROTH 12 rue Hohrain – 68990 Heimsbrunn.

La mise en adjudication du lot est fixée au 19 janvier 2015 à 15 H à la Mairie de Galfingue.  
Le montant de la mise à prix est fixé à 2 800 Euros.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

**Le Conseil Municipal,**

**Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) du 5 janvier 2015, après en avoir délibéré :**

- ° **décide de valider les candidatures pour le lot unique de la chasse communale de**
  - **M. Claude MUTH domicilié 8B, rue des Prés – 68990 Galfingue**  
**et de**
  - **M. Louis ROTH domicilié 12 rue Hohrain – 68990 Heimsbrunn ;**
  
- ° **approuve le montant de la mise à prix à 2 800 euros.**

La séance est close à 12 H 00.